

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Réunion du Comité Syndical  
Mercredi 11 février 2026

| N° de la délibération | Nombre de membres du Comité | Nombre de présents |            | Quorum (article 11 des statuts modifiés) |
|-----------------------|-----------------------------|--------------------|------------|------------------------------------------|
|                       |                             | Titulaires         | Suppléants |                                          |
| 1185                  | 21                          | 8<br>+ 1 pouvoir   | 1          | 7                                        |

## Projet SARGAN : SARGasses et ARGiles ANioniques

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni mercredi 11 février 2026 à 14 h 30, à SAINT-LO, à la Maison du département, salle Alexis de Tocqueville, en présentiel, sur convocation du 5 février 2026.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance

Secrétaire de séance : M. Hubert LEFEVRE

### PRÉSENTS

#### Délégués du conseil départemental de la Manche – titulaires :

M. Alain NAVARRET, conseiller départemental canton Bréhal, Président du SMEL  
(**POUVOIR de M. Didier LEGUELINEL**)

M. Hervé AGNES, conseiller départemental canton de Quettreville-Sur-Sienne  
Mme Hedwige COLLETTE, conseillère départementale canton Créances  
M. Benoît FIDELIN, conseiller départemental canton Les Pieux

#### Délégués des EPCI titulaires et suppléant :

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, communauté de communes de la Baie du Cotentin  
M. Hubert LEFEVRE, communauté d'agglomération le Cotentin (*suppléant*)  
M. David LEGOUET, communauté d'agglomération du Cotentin, 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Mme Manuela MAHIER, communauté d'agglomération le Cotentin  
M. Jean-Marie POULAIN, communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

### EXCUSÉS

#### Délégués du conseil départemental de la Manche et du Calvados :

Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS, conseillère départementale canton Agon-Coutainville, 1<sup>ère</sup> vice-présidente  
M. Jacques COQUELIN, conseiller départemental canton Valognes  
M. Thierry LETOUZÉ, conseiller départemental canton Cherbourg-en-Cotentin2  
M. Cédric NOUVELOT, conseiller départemental canton de Courseulles-Sur-Mer  
M. Yvan TAILLEBOIS, conseiller départemental canton Granville

#### Délégués des EPCI :

M. Yves ASSELINE, communauté d'agglomération le Cotentin  
M. Alain BACHELIER, communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie  
M. Jacky BIDOT, communauté de communes Coutances Mer et Bocage  
Mme Claude BOSQUET, communauté de communes Coutances Mer et Bocage  
M. Jean-René LECHATREUX, communauté d'agglomération du Cotentin  
M. Daniel LECUREUIL, communauté de communes Granville Terre et Mer  
M. Didier LEGUELINEL, communauté de communes Granville Terre et Mer (**POUVOIR à M. NAVARRET**)

## Projet SARGAN : SARGasses et ARGiles ANioniques

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport du 11 février 2026 et le diaporama présenté en séance ;

Vu que le projet SARGAN a pour objectif d'étudier les conditions de récolte des sargasses et leur caractérisation avant dépollution de l'arsenic pour une valorisation industrielle par synthèse d'argile anionique et agronomique, par production de biochars ;

Considérant que ce projet s'articule autour de 5 axes de travail : approfondissement des connaissances sur leur mobilisation, tests de synthèse d'argiles dépolluantes, production et caractérisation de biochars et composites, étude de faisabilité pour une valorisation industrielle et agronomique, et diffusion des résultats via des actions scientifiques et publiques ;

Considérant que l'entreprise bretonne OLMIX, sera chef de file, en association avec le LCPME (unité mixte de recherche de l'Université de Lorraine et du CNRS), et deux partenaires normands : l'association Normandie Filières Algues (NFA) et le SMEL ;

Considérant l'intervention du SMEL sur ces trois sujets :

1. Suite aux résultats de SNOTRA 1 & 2, il s'agira d'actualiser l'estimation du gisement de Sargasses, avec un suivi annuel de champs répertoriés (estimation de densité par rapport aux années SNOTRA) et de conduire une investigation sur de nouveaux champs exploitables.
2. En lien avec NFA, étude de la faisabilité socio-économique et organisation d'une pêche de sargasses embarquée (diversification pour la pêche normande, les valorisations possibles, les acteurs de cette filière potentielle sur le territoire normand et français).
3. Soutien à l'étude SHS (Sciences Humaines et Sociales) sur l'acceptation d'une activité de récolte de sargasses (échouées et embarquées) sur le territoire normand.

Considérant la durée de 30 mois du projet SARGAN d'un coût prévisionnel de 46 954 € pour le SMEL avec un soutien de 40 721 € sollicités auprès de l'ADEME, dans le cadre de l'Appel à Projets de Recherche « Production, valorisation des biomasses et préservation des écosystèmes : la bioéconomie face aux enjeux climatiques et environnementaux » ;

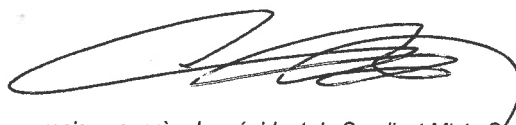
**Le Comité du SMEL**, à l'unanimité des membres présents, sans voix contre, ni abstention, à l'unanimité des membres présents :

- **accepte** la réalisation du projet SARGAN ;
- **autorise** le président du SMEL à signer les documents inhérents à la réalisation de ce programme (devis, demande, conventions, ...).

**Pour extrait conforme,**

**Le président du SMEL,**

**Alain NAVARRET**



*En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du Syndicat Mixte Synergie Mer Et Littoral ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*